COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

des agent·es de la Catégorie A

CAP A



LA FSU TERRITORIALE

Uni·es pour agir

Cher·e collègue,
Du 3 au 10 décembre prochain, nous allons toutes et tous ensemble, élire nos représentant·es à la Commission Administrative Paritaire des agent·es de la Catégorie A (CAP-A). À l'heure où nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics locaux sont attaqués et que nos carrières sont remises en cause, ce scrutin est très important pour nous tou·tes.

Depuis le dernier scrutin, nous avons respecté nos engagements, notre syndicat FSU est notamment intervenu en faveur :

- *du respect de nos compétences en matière, d'organisation ou d'encadrement des services,*
- *d'une réelle autonomie de travail, de la défense et de la reconnaissance de nos qualifications,*
- *de l'amélioration de nos conditions de travail,*
- *de la reconnaissance de la pénibilité des métiers avec une retraite anticipée,*
- *de l'accès au télétravail,*
- *de la défense des agent·es victimes de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles au travail,*
- *de l'égalité professionnelle femme-homme,*
- *de l'obtention de formations qualifiantes,*
- *des avancements et des promotions en toute transparence,*
- *des créations de postes,*
- *de l'augmentation des régimes indemnitaires, d'une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux.*



VOTEZ FSU C'EST CHOISIR VOS COLLÈGUES DE CATÉGORIE A

Les agent·es de la catégorie A ont un niveau de qualification et d'expertise qui doit leur garantir une large part d'autonomie et d'initiative professionnelle. Cependant, au quotidien les agent-es sont de plus en plus soumis-es à des objectifs, des évaluations, des réorganisations, des injonctions contradictoires qui entraînent une perte de sens du travail et du service public pour lesquels ils et elles se sont engagé-es.

NOS REVENDICATIONS :

L'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 80 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des échelons ;

des **avancements et promotions facilités** par des critères objectivés et transparents ;

La reconstruction des grilles indiciaires afin de **restaurer une progression de carrière significative** et redonner du sens à l'avancement, pour que l'engagement et l'expérience soient véritablement reconnus ;

Un véritable droit à la carrière avec une **formation professionnelle qualifiante** ;

La **reconnaissance** de nos métiers et de nos qualifications ;

Le retour aux 37,5 années de cotisations **pour une retraite pleine et entière dès 60 ans** ;

A QUOI SERT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ?

Si les Lignes Directrices de Gestion l'ont dépossédée des avancements de grade et des promotions internes, la CAP garde cependant un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques...

Attaché·es au respect de l'information, à la TRANSPARENCE et au principe de neutralité, les élu-es de la FSU Territoriale s'opposent au clientélisme, à l'arbitraire et assurent votre représentation, et le cas échéant votre défense. Voter FSU c'est choisir des représentant-es de catégorie A qui défendent vos droits dans la plus grande transparence. C'est choisir des collègues qui militent pour un syndicalisme actif, de terrain et qui sait faire des propositions. **Voter pour la FSU c'est choisir des candidat-es impliqué-es dans un syndicat responsable et indépendant.**

Garantir et améliorer nos DROITS augmenter les SALAIRES et obtenir de meilleures CONDITIONS DE TRAVAIL

LA FSU TERRITORIALE HÉRAULT



VOS ÉLU·ES FSU AGISSENT POUR :

- *vous informer et garantir vos droits,*
- *l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes,*
- *éxiger la transparence pour les promotions et les avancements,*
- *défendre les services publics territoriaux,*
- *un vrai statut pour le Comité des Œuvres Sociales avec un budget minimal de 3 % de la masse salariale,*
- *la reconnaissance des métiers et des qualifications,*
- *de meilleures conditions de travail.*

Il faut cesser de considérer les personnels de catégorie A comme de simples variables d'ajustement. Les agent·es doivent disposer des moyens et de l'autonomie nécessaires pour exercer leurs missions.

L'ambition d'un véritable service public local passe par l'**ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE *ET* LE RESPECT DE SES AGENT·ES DE CATÉGORIE A**. Pourtant, les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agents près de 25% de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années. C'est environ 3 mois de salaires !

Uni·es pour agir

CAP A

LA FSU AGIT POUR :

- *l'augmentation immédiate de* **80 POINTS D'INDICE POUR TOU·TES**
- *le* **DÉGEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE** *et son indexation sur l'inflation,*
- *la* **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES** *de catégorie A dès le début de carrière,*
- *un* **VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE** *qui reconnaisse les qualifications,*
- *l'* **AVANCEMENT DE GRADE GARANTI** *sur au moins deux grades,*
- *le respect de* **NOS COMPÉTENCES** *en matière d'organisation ou d'encadrement des services,*
- *la défense et la reconnaissance de nos* **QUALIFICATIONS**
- *une* **FORMATION CONTINUE GARANTIE** *tout au long de la carrière, et l'obtention de formations et l'obtention de formations* **QUALIFIANTES**
- *l'ouverture annuelle de* **CONCOURS** *avec un nombre de postes à hauteur des besoins*
- *obtenir la* **NOMINATION** *des agent·es après réussite à concours ou examen,*
- *le* **REMPLACEMENT** *des postes vacants*
- *l'***ABROGATION DU JOUR DE CARENCE** *et le retour d'une prise en charge à 100 % du Congé de Maladie Ordinaire (CMO),*
- **LA PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DE LA MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE** *par les employeurs pour une protection sociale de haut niveau.*

pour défendre votre statut et votre métier
pour agir pour vos salaires et votre pouvoir d'achat
pour mener un syndicalisme de résultats
pour développer et défendre nos services publics
pour une justice sociale, fiscale et climatique

Votez FSU

F.S.U. Engagé·es au quotidien

www.snuter34fsu.fr

CONTACT : FSU Territoriale de l'Hérault | Hôtel du Département - Alco 1 - Bureau 3
| 04 67 67 77 04 | 07 83 83 77 65 | fsu@herault.fr | *www.snuter34fsu.fr*